

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2022

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. DEMAY, F. MORELLO, S. CAFFE, L. VAUDIERE, L. CHAULIEU Mrs P. GAUME, F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, V. ROUMIER, Y. GUILLARD, Conseillers

Absents excusés : P. MORET (pouvoir à C. MARTINAT), S. MECHIN (pouvoir à F. MORELLO),

Les Procès-Verbaux du 05/11/2021 et du 03/12/2021 sont approuvés à l'unanimité.
Mr Philippe GAUME est nommé secrétaire de séance.

MAM : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait état des différents échanges avec les assistantes maternelles de la MAM

- Concernant la demande de subvention annuelle aux associations communales : la demande de pièces nécessaire à l'octroi de cette aide leurs sera demandée
- Concernant la remise gracieuse de loyer : nous sommes toujours dans l'attente de l'ensemble des pièces demandées.

MISE A JOUR CHEMINS DE RANDONNEES

Une rencontre avec une personne du Service Environnement du Conseil Départemental de l'Allier et trois membres du conseil municipal, Philippe MORET, Alain CHARNET et Fabrice ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, a eu lieu afin de mettre à jour le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Une seconde réunion de travail va être organisée afin de définir les nouveaux tracés.

DEVIS ELAGAGE

Jacques RAMBERT présente trois devis concernant l'élagage des arbres autour de la mairie :

- Entreprise JARDINICO : 1 600 € H.T. soit 1 920,00 € T.T.C.
- Entreprise HOUSSINE Quentin : 1 570,00 € H.T. soit 1 884,00 € T.T.C.
- Entreprise VERNIERE ESPACES VERTS : 1 700,00 € H.T. soit 2 040,00 € T.T.C.

Une rencontre avec la MFR sera organisée afin d'étudier si une intervention commune pourra s'envisager.

DEVIS FOSSES PRADETTE

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise GUILLOT Didier d'un montant de 800,00 € concernant le nettoyage d'un fossé situé à Pradette. Après en avoir délibéré, il a été décidé d'aller voir sur place les travaux à effectuer afin de localiser précisément cette intervention.

DEVIS REOLON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise REOLON concernant l'installation de bouches de réservation à l'école maternelle d'un montant de 414 € H.T. soit un montant de 496,80 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DECISION MODIFICATIVE

Règlement anticipé de l'emprunt relais

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
66111(66) : Intérêts réglés à l'échéance	12,00		
673(67) : Titres annulés (sur exercices)	-12,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

CIRCULATION DANS LE BOURG

Nous sommes dans l'attente du dossier de consultation permettant le choix de la maîtrise d'œuvre, suite à cela, trois bureaux d'études seront consultés rapidement afin de retenir le mieux disant. Ce projet comportera un volet environnemental.

POINT REPAS DES AINES, DECOS DE NOEL

Alain CHARNET fait un point sur le repas des aînés qui a eu lieu le samedi 11 décembre à la salle polyvalente, il y avait 54 personnes,

Concernant le palmarès des décorations de Noël, un tour de la commune a été effectué par la Commission Environnement le 22/12/2021, 22 maisons et 3 commerces seront récompensés, des bons d'achat d'un montant de 15 € à la Ferme aux Plantes d'Auvergne et des diplômes leurs seront distribués.

FACADE MAIRIE

Monsieur le Maire fait part que lors de son passage le mercredi 5 janvier 2021, l'expert de l'assurance a décidé que l'ensemble des travaux de ravalement de la façade Sud de la mairie serait pris en charge par celle-ci. Il semblerait que seule la franchise serait à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la Population : Mme Hélène MOSNIER et Mme Karolina RIVAUD ont été recrutées en tant qu'agents recenseurs pour effectuer la collecte pour le recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Les réponses par internet seront favorisées vu le contexte sanitaire lié au Covid 19.

Vœux : Mr le Maire fait part que suite aux recommandations de la Préfecture, les vœux du Maire n'auront pas lieu en 2022.

Chemin du Moulin Bernard : Monsieur le Maire fait part que Anne ROZIER signale des dégradations dans le chemin longeant l'Andelot jusqu'au Guêt, dès que les conditions climatiques le permettront un apport de matériaux sera envisagé.

Arbres au Stade : Des devis seront demandés à Mr BIGNON pour le remplacement des arbres au stade.

Réaménagement du Secrétariat de Mairie : Mr le Maire propose de réorganiser le secrétariat de mairie, pour plus d'espace et de confidentialité, chaque secrétaire aura son bureau. Il explique la nécessité de modifier une porte intérieure soit en rajoutant une vitre ou soit en la remplaçant par une porte vitrée, des devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.